

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 V. 54 G** Vœu relatif à l'utilisation temporaire de l'ancienne caserne de pompiers "Château Landon" dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Ensemble immobilier, appartenant à la Ville de Paris et affecté à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, la caserne « Château Landon » située 33/35 rue de l'Aqueduc - 12, rue Philippe de Girard est inoccupée depuis 2005.

Si cette ancienne caserne fait aujourd'hui l'objet d'études de la part de la Ville de Paris, sa restructuration définitive n'entrera pas en oeuvre avant plusieurs années.

Considérant l'évolution de la précarité à Paris et spécifiquement dans le Nord Est parisien et les besoins en corrélation des associations en matière de locaux, telles que le CAMRES, centre d'accueil de jour situé dans le 10<sup>e</sup> et ayant des locaux trop exigus ; ou l'Armée du Salut, responsable de la distribution alimentaire boulevard de la Chapelle.

Sur proposition de Rémi Féraud, Alain Lhostis, Véronique Dubarry, des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et des élus du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris,

#### **Emet le vœu :**

Que la Ville de Paris réalise sur le site de l'ancienne caserne « Château Landon » située 33/35, rue de l'Aqueduc - 12 rue Philippe de Girard des travaux permettant d'insérer temporairement des constructions modulaires (type Algeco) afin que les associations précitées ou d'autres puissent mener leur mission auprès des publics défavorisés dans les meilleures conditions.